



# EMISSION ZERO, COOPERATIVE D'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF DANS L'EOLIEN



© APERe

**Emission Zéro est une coopérative récemment créée pour investir dans un projet de parc éolien de 18 MW à Vaux-sur-Sûre. Sa particularité : sur les 6 éoliennes prévues, la coopérative, qui rassemble 3 000 riverains (proches ou éloignés), en détiendra au moins une, à la plus grande joie des habitants du coin. Nous avons interviewé Bernard Delville, son fondateur.**

## ■ Pourquoi un investissement participatif dans l'éolien ?

**Bernard Delville :** L'éolien doit être réservé en partie au citoyen. Il est indispensable qu'on ne puisse plus faire de projets sans qu'il y ait cette composante humaine. De nos jours, on a bien le sentiment que l'éolien est devenu un produit financier, ce qui en soi est assez positif; mais si on est maintenant en train d'enrichir les finances portugaises ou allemandes, où va-t-on ?

## ■ Pourquoi une coopérative ?

**BD :** Parce qu'une coopérative est une entreprise noble. Historiquement, une coopérative est faite pour que de petits épargnants qui n'ont que peu de moyens puissent se mettre ensemble pour réaliser des projets de grande envergure. Pour que l'on retrouve cette noblesse, une fois les dividendes distribués, tout surplus doit être reversé sous la forme d'un avantage en nature. A Houyet, par exemple, dans la coopérative des enfants, on a défini une série de produits liés à l'environnement (stages, bouquins) sur lesquels les enfants ont pu recevoir des ristournes conséquentes. Dans le projet Emission Zéro, l'avantage en nature prévu est un chèque électricité qui permettra aux coopérateurs de réduire leur facture énergétique.

## ■ Comment est né Emission Zéro à Vaux-sur-Sûre ?

**BD :** Tout naturellement. Nous avons déjà créé 2 autres coopératives investies dans l'éolien : Allons en vent, réservée aux enfants et Alerte ça souffle, une coopérative restreinte à une trentaine de personnes. A Vaux-sur-Sûre, notre souhait était de créer une structure ouverte à tous et dont le but serait d'investir dans l'éolien de façon citoyenne et participative. Nous avons

ainsi créé Emission Zéro le 14 avril 2007 et introduit une demande d'agrégation à la commission des coopératives pour pouvoir effectuer un appel public à l'épargne. Cette demande est en effet nécessaire à partir du moment où l'appel est lancé à plus de 50 personnes et prend quelques mois pour être accepté.

## ■ Parlez-nous de Vent-sur-Sûre : quel est son lien avec Emission zéro ?

**BD :** Vent-sur-sûre est le développeur du projet. Il regroupe les sociétés Green Invest et Vent d'Houyet. Vent-sur-sûre prend en charge tous les risques et coûts liés à l'obtention du permis unique. Une fois le permis obtenu, Emission Zéro achètera l'une des 6 éoliennes et paiera une partie des frais d'études et de droits industriels. La gestion opérationnelle du parc sera assurée par Vent-sur-Sûre en contrepartie d'une faible commission payée par Emission Zéro.

## ■ Est-ce que Emission Zéro est uniquement confiné à un seul projet éolien ?

**BD :** Dès l'instant où l'on a la possibilité d'investir dans des éoliennes, il faut dépasser la simple notion : « C'est l'éolienne de mon quartier » ; il faut aller au-delà. On pourrait imaginer un scénario où des relais locaux rassembleraient l'argent et le mettraient dans Emission Zéro en exigeant qu'il soit affecté à leur projet éolien local : ça c'est possible. On peut aussi envisager qu'Emission Zéro décide d'investir dans d'autres projets d'énergies renouvelables.

© APERe





© APERe

Les aspects « citoyen » et « participatif » sont toujours très présents dans les projets de Bernard Delville

## ■ Est-ce que le nombre de coopérant est limité et l'accès à la coopérative est-il uniquement réservé aux riverains ?

**BD :** Emission Zéro est une coopérative ouverte au sens large : tout le monde peut y participer, les riverains comme les citoyens consciencieux. Notre objectif est de rassembler au moins 3 000 coopérants. Si il y en a plus, tant mieux : on pourrait alors peut-être encore acheter une éolienne.

## ■ Comment devenir coopérant ?

**BD :** Il vous suffit d'acheter au moins une part de la coopérative en effectuant un virement de 260 € sur le compte bancaire d'Emission Zéro. En contrepartie, vous deviendrez coopérant d'Emission Zéro; vous pourrez assister à l'assemblée générale (un homme = une voix), bénéficier d'un dividende de 6 % qu'il est possible de déduire fiscalement, à hauteur de 150 €/an, ainsi que d'un avantage en nature – un chèque « électricité » – si la situation financière le permet. Enfin, il vous sera toujours possible de revendre votre part qui se sera appréciée avec le temps...

## ■ Le coopérant doit-il être client chez Essent – le fournisseur d'électricité à qui sera vendu l'électricité et les Certificats verts du projet – pour avoir droit au chèque « électricité » ?

**BD :** Non, non, nous n'avantageons personne. De deux choses l'une : soit nous arrivons, avec Meritherm et Energie 2030, à avoir la licence de fourniture d'électricité de proximité et dans ce cas, uniquement les coopérants pourront être fournis mais pas la coopérative. Et comme cette licence est limitée à une fourniture de 10 MW, il ne sera alors possible de livrer en électricité que 2 000 familles (un poste de 5 KW par ménage). Or notre coopérative aura en principe 3 000 familles. C'est pourquoi nous envi-

sageons déjà de demander une licence de fourniture générale, qui ne peut être accordée qu'aux entreprises ayant déjà une expérience dans le domaine.

Dans l'autre cas, si nous n'obtenons pas la licence de fourniture à temps, on donnera aux coopérants un chèque « électricité », qu'ils iront présenter à leur fournisseur, quel qu'il soit. Ce fournisseur nous enverra alors une facture détaillant le nombre de chèques à honorer.

## ■ Comment avez-vous fixé le seuil de 260 € par part ?

**BD :** Pour détenir une des 6 éoliennes du projet éolien de Vaux-sur-Sûre, un capital de 760 000 € devra être réuni. Ce capital correspond à environ 25 % du prix de l'éolienne (estimée à 3 000 000 €). Pour rassembler ce capital, 3 000 parts de 260 € chacune devront être collectées.

## ■ Et si le projet ne se réalise pas ?

**BD :** Si après 2 ans, le projet n'obtient pas de permis, les coopérants pourront reprendre leur argent, majoré des intérêts engendrés par leur placement dans un compte à terme éthique ouvert chez Triodos avec qui nous sommes aussi en train de réfléchir sur la possibilité de créer un fonds de placement spécifique « énergie renouvelable » pour offrir à l'argent placé un meilleur rendement.

Une autre formule serait d'utiliser tout de suite l'argent pour des opérations alternatives. Bien sûr, on sera alors très très vigilant sur la performance de ces projets. On ne va pas utiliser l'argent des autres pour investir en bourse ou dans des projets à risque. L'idée est que l'argent ne soit pas trop immobilisé, mais pour cela il faut de très bons projets. ♦

PROPOS RECUEILLIS PAR JADE CHAROUK